

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Le 24 juin 2021

Objet : Observations concernant l'OAP3 Charmoy Est dans la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormes

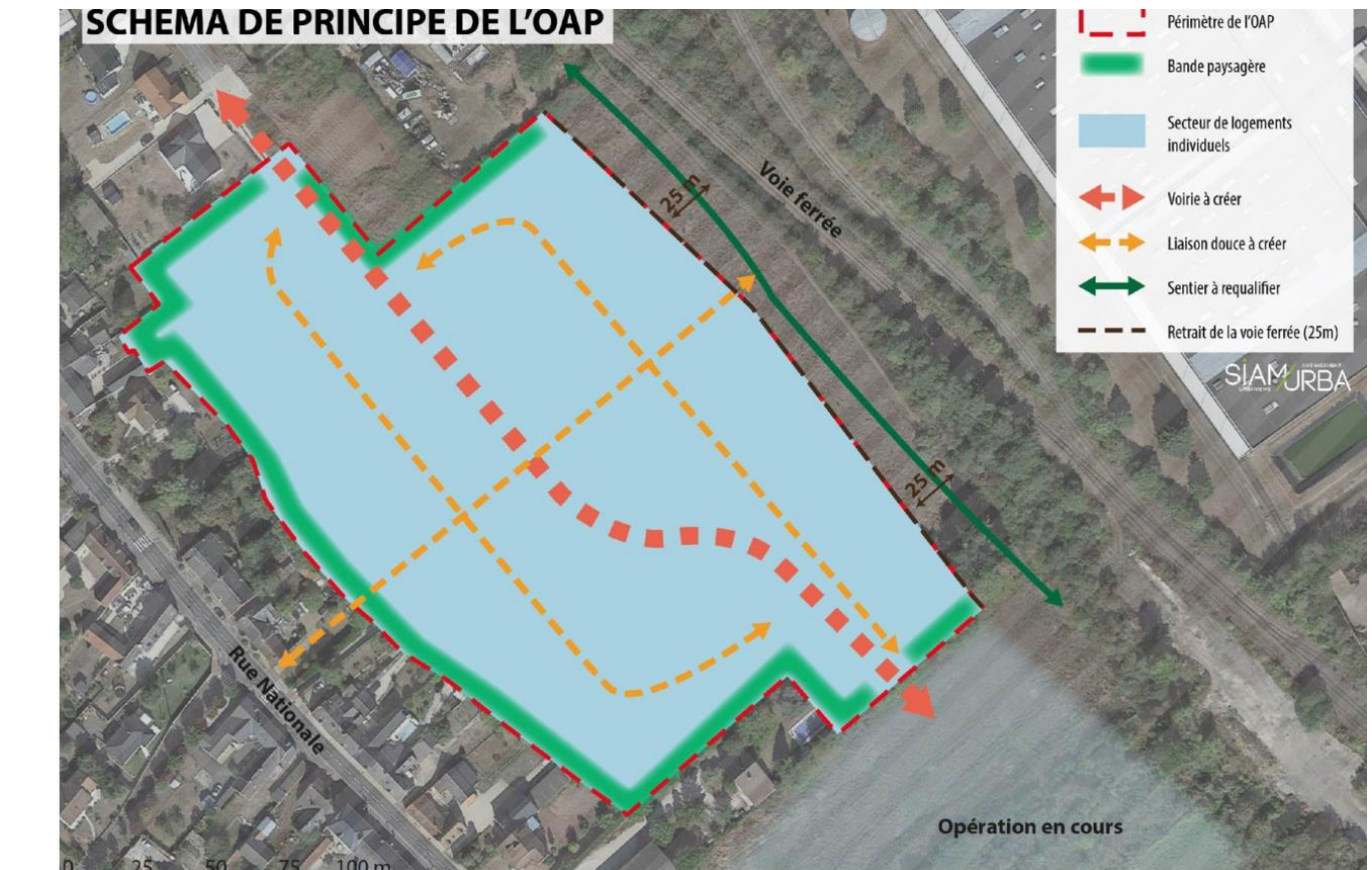
Observation n°1 : Demande de confirmation de prise en compte du passage au profit des parcelles n°247 et 251

Actuellement et depuis trente ans, pour accéder en voiture ou pour faire passer des camions de matériaux depuis la route Nationale à notre parcelle enclavée n°251, nous empruntons le passage réservé à la commune n°24 et le passage créé derrière les parcelles n°244,247 et 251, où cheminent également les réseaux d'assainissement.

D'après les plans de l'OAP3 Charmoy Est, des franges composées de végétation de type arbustives et arborées seront créées, dont une serait derrière les parcelles n°244, 247,251, en laissant libre le passage carrossé et l'accès aux regards des réseaux d'assainissement.

Ci-dessous plans correspondant à l'observation n°1





Observation n°2 : Gestion des eaux pluviales des nouvelles constructions

Le plan des réseaux d'assainissement du dossier de révision du PLU date de 2013. Depuis, de nouvelles constructions ont été réalisées, notamment dans la zone (bas de l'enfer) qui se trouve en amont (dans le sens d'écoulement de l'eau) de la zone concernée Charmoy Est.

Actuellement le réseau d'eaux pluviales cheminant derrière ma parcelle n°251 est d'un diamètre de 300mm. Régulièrement, en cas de fort orage, ce réseau s'engorge, les regards débordent, une partie des eaux de ruissèlement de la zone pentue Charmoy Est s'écoule vers notre parcelle et d'autres, créant ainsi de fortes rétentions d'eau qui peinent à s'évacuer.

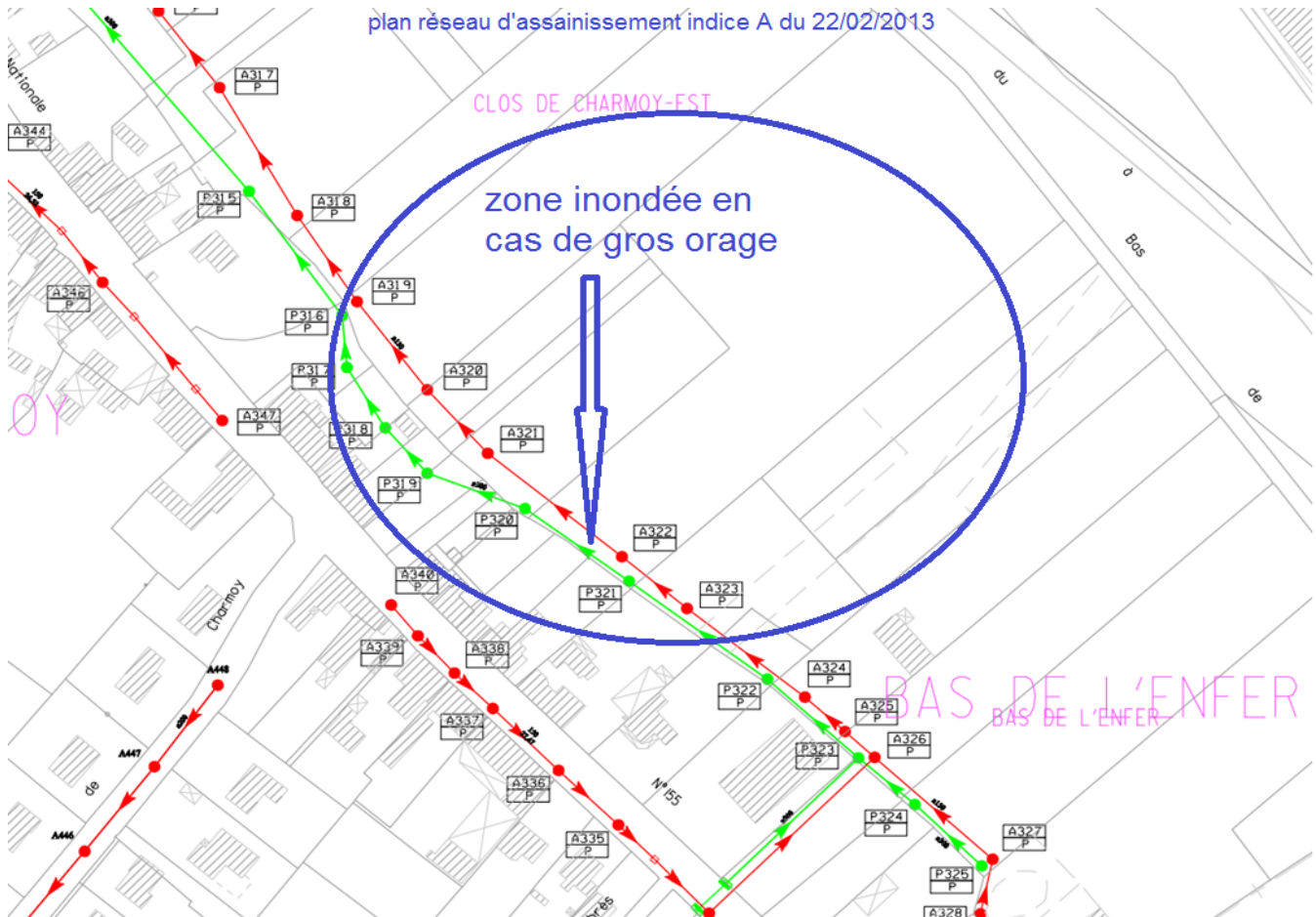
Pour mémoire en 2016, nous avons 50 cm d'eau dans le jardin pendant plusieurs jours, voire semaines.

Il me paraît important de mettre en évidence ce point particulier : le raccordement au réseau existant de toutes ou partie des eaux pluviales issues des toitures des 55 logements prévus provoquera des débordements et des inondations fréquentes des parcelles en point bas à l'ouest de la zone Charmoy Est.

M et Mme RUA
20 rue Nationale
45140 Ormes

D'après le DTU, un rapide calcul fait apparaître que le réseau existant de 300mm peut évacuer entre 80 et 110 l/s suivant la pente, alors que le débit d'eau des toitures des 55 logements peut dépasser les 250 l/s, ce qui nécessite à lui seul un diamètre de 500mm.

Ci-dessous l'extrait de plan actuel des réseaux d'assainissement concernés, EP et EU.



D'après le paragraphe « gestion des eaux » du projet « OAP3 Charmoy Est », il est seulement demandé de limiter l'impact par diverses mesures d'aménagement, noues, fossés, bassins de rétention, puits d'infiltration et espaces paysagers.

Je ne doute pas de l'efficacité de ces mesures, mais j'attire votre attention pour que des études techniques personnalisées soient réalisées avant le démarrage du projet, pour que la situation actuelle déjà tendue ne devienne catastrophique.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes remarques, je vous prie d'agréer, monsieur, mes meilleures salutations

José RUA